

TNT INFORMATIONS:

Octobre 2006, 80% de la population est desservie

- 6 chaînes publiques : France 2, France 3, France 4, France 5, Arte et chaîne parlementaire.
- 11 chaînes privées : TF1, M6, Direct 8, W9, NRJ 12, NT1, TMC, GFM TV, I- télé, Europe 2 TV et Gulli
- Réception :
 - * par antenne réseau réception chaînes hertziennes (double diffusion système analogique ou numérique jusqu'en 2011).
 - * par réseau câblé.

TNT: INFORMATIONS JURIDIQUES

Loi du 22 juillet 1966 et décret du 22 décembre 1967	Droit à l'antenne
Loi du 3 septembre 1986 modifiée	Condition de reprise ou sélection des chaînes TNT.
Loi du 9 juillet 2004	Imposant aux câbles opérateurs la mise à disposition de la TNT
Recommandation du CSA du 21 mars 2006	Imposant la mise à disposition par la société Y/PSO (96 % du réseau câblé) et par les autres d'un décodeur TNT à faible coût sans contrat de location et sans promotion commerciale.
Loi du 5 mars 2007	Modernisation de la diffusion audio visuelle.

TNT: PRATIQUE PROFESSIONNELLE DU SYNDIC OU DU GERANT

- 1. Faire voter si cela n'a pas été fait à l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, le service d'antenne de la résidence (service qui s'impose à l'ensemble des occupants de la résidence).
 - Antenne hertzienne
 - Antenne satellite collective
 - Réseau câblé
- 2. Demander au câble opérateur, les conditions de reprise des chaînes de la TNT et connaître les coûts induits pour l'introduction des chaînes en clair de la TNT
(depuis septembre 2006, la société Y/PSO met à disposition des personnes raccordées, des décodeurs permettant l'accès aux 18 chaînes de l'offre TNT. Il est seulement demandé un dépôt de garantie de 75 € sans souscription d'offre payante ni location de décodeur).
- 3. Informer les locataires du service d'antenne souscrit dans la résidence.